

n° 540 : REDUCTION/TITRE - ROLE D'EAU

Le Maire expose à l'Assemblée qu'au cours du relevé des compteurs d'eau, une erreur s'est glissée dans le compte de la société SOPAD Nestlé, zone industrielle de LUDRES. La Commune lui a facturé 14 281 m³ au lieu de 585 m³.

En conséquence, il convient de réduire le titre de recettes n° 103 émis le 26 Juillet 1973 sur bordereau n° 22.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- la réduction du titre précité de :

eau	article 700	10 339.84 - 468.00 = 9 871.84 F.
FNAE	article 700	447.02 - 23.40 = 423.62 F.
assainissement	article 7053	1 216.86 - 58.50 = <u>1 158.36 F.</u>
		11 453.82 F.

Une nouvelle facture sera établie et présentée à l'intéressé en remplacement de la première.